

PROCÈS-VERBAL

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pascal DEMARE.

<b>Date de convocation</b>	1 <sup>er</sup> juin 2023
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	14
<b>Nombre de présents</b>	11
<b>Nombre de votants</b>	12

Présents : MM Pascal DÉMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, David BESSIN, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mmes Chantal DURAND, Jessica LEROUGE.

Absent ayant donné pouvoir : M. Cyriaque LEFORT à M. Pascal DÉMARE.

Absents : M. Jérôme BUREL, Mme Stéphanie MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine COTTIN

-----

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

**Ajout d'un point à l'ordre du jour - délibération n° 2023-017**

Le maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter à l'ordre du jour l'étude de devis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

**Etude de devis - délibération n° 2023-018**

Le conseil municipal valide les travaux suivants :

- Travaux suite à contrôle VERITAS sur la salle polyvalente et la mairie : devis de l'entreprise Christopher Lhuillier pour un montant TTC de 672,72 €
- Installation d'une armoire forte pour les archives et un coffre sécurisé spécial clés.

Le montant estimé total est d'environ 3 306 € HT. Un devis va être demandé.

**Modification devis ossuaire - délibération n° 2023-019**

Monsieur le maire informe le conseil d'une erreur d'interprétation du devis de l'ossuaire examiné lors de la précédente réunion.

Après délibération, le conseil valide le devis des pompes funèbres Lhuillier pour un montant HT de 1 398.33 €

**Installation d'un système de vidéo protection : demande de subventions - délibération n° 2023-020**

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'installation d'un système de vidéo protection sur cinq points de la commune a été décidée lors de la réunion de conseil du 27 février dernier.

Monsieur le maire informe que le dispositif prévu a maintenant reçu l'autorisation nécessaire par arrêté préfectoral

n° D3 BPA 23 0121 en date du 11 avril 2023.

Monsieur le maire rappelle que le montant hors taxes du devis de la société D2L s'élève à 34 030 €,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Valide l'installation du système de vidéo protection en **2024** ;
- Décide de solliciter, dès maintenant, une subvention auprès du conseil départemental de l'Eure au titre des amendes de police ;
- Décide de solliciter une subvention au titre de la **DETR 2024** ;
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches administratives à effectuer en temps utile pour ces demandes de subventions ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ces demandes de subventions ;
- Valide le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	34 030,00
Subvention souhaitée amendes de police (40 %)	13 612,00
Subvention souhaitée DETR 2024 (40 %)	13 612,00
Autofinancement	6 806,00

**Déplacement du monument aux morts : demande de subventions - délibération n° 2023-021**

Monsieur le maire rappelle au conseil que le déplacement du monument aux morts, considérant que son emplacement actuel représente un danger, a été validé lors de la précédente réunion de conseil.

Il expose au conseil que des subventions peuvent être sollicitées pour cette opération.

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide le devis de l'entreprise GOUEL pour un montant HT de 3 532,00 €
- Valide le devis des PFG LHUILLIER pour un montant HT de 1 898,00 €
  
- Sollicite l'octroi de subventions auprès
  - de l'ONAC
  - du Souvenir Français
  - de la Région Haute Normandie
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à ces demandes de subventions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30